



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2017**

Numéro
DEL 2017.04.26/059

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : CULTURE 1

**Objet : FESTIVAL ART ET
HANDICAP – ÉDITION 2017.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel,
MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marie MARCHELLO

Pour la journée internationale des personnes handicapées, la Ville de Briançon œuvrera à nouveau pour l'édition 2017 du Festival « Art et Handicap » le 2 décembre 2017. Axé sur la sensibilisation des personnes en situation de handicap, le thème annuel retenu est : « Les 5 sens ».

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Promouvoir les pratiques artistiques et les productions réalisées par les artistes en herbe et accomplis ;
- Sensibiliser un large public sur les capacités créatrices des personnes handicapées par la diffusion de leurs œuvres dans le réseau culturel commun ;
- Rendre le spectacle et l'art accessible à tous les publics ;
- Proposer une image valorisante du handicap par le biais d'échanges, de rencontres avec un large public et contribuer à favoriser l'insertion sociale et culturelle de la personne.

Cette journée offre de véritables passerelles entre les champs associatifs, sanitaires et sociaux, les mondes de l'éducation, de l'entreprise et le secteur culturel pour sensibiliser les acteurs institutionnels, culturels et le grand public à la nécessité de mettre en application la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'opération organisée et portée par la Ville, proposera pendant cet événement, plusieurs ateliers, spectacles et animations découverte autour des mondes de l'Art, encadrés par des professionnels et se déroulant dans différents lieux de la ville.

Le coût de l'opération est estimé à 3 980 €. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes étant susceptibles de subventionner cette opération, il y a lieu de présenter des dossiers en ce sens.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|----------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Ateliers et spectacles | 1 800,00 € | Ville de Briançon | 1 592,00 € |
| Communication | 700,00 € | | |
| Réception | 700,00 € | | |
| Fournitures et équipement | 200,00 € | Région PACA | 1 194,00 € |
| Remboursement de frais et droits | 580,00 € | Conseil Départemental des Hautes-Alpes | 1 194,00 € |
| Total | 3 980,00 € | Total | 3 980,00 € |

AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426059-DE
Regu le 11/05/2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de l'édition 2017 du Festival Art et Handicap pour un montant total de dépenses de 3 980 € TTC ;
- De solliciter le versement de subventions de la part du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au taux le plus élevé possible, en faveur de l'opération décrite ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **10 MAI 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426059-DE
Reçu le 11/05/2017

